

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 18 décembre 2023 à 20 heures 30 minutes
à la Mairie

Quorum : 7

Présents : M. COMTE Christophe, M. DERAZE Frédéric, Mme FOUCHET Odile, Mme GABEAUD Jennifer, M. GOUJEAUD Thierry, Mme MARCHAL Géraldine, M. RULLAND Alain.

Excusés : M. BEZIAUD Pascal, Mme GODIN Fabienne, Mme GOGUET Aurélie, Mme ROUSSELLE Océane.

Pouvoir : Mme ROUSSELLE Océane à M. GOUJEAUD Thierry.

Secrétaire de séance : Mme FOUCHET Odile.

Président de séance : M. GOUJEAUD Thierry

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 20 novembre, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2- DROIT DE PRÉEMPTION

Etant donné qu'il n'y a pas de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

3- DM N° 4 – RÉGULARISATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET CHARGES DE GESTION COURANTE

Monsieur le Maire expose que :

Au chapitre 65 - Charges de gestion courante : lors de l'établissement du budget, SOLURIS a été budgété au 6156 (contrat de maintenance) pour un montant de 1 673,62 euros. La trésorerie a demandé d'imputer ce montant au 65568 (autres contributions), ce qui a fait un déséquilibre de 348,03 euros sur le chapitre 65.

Au chapitre 12 – Suite à la titularisation de Marie-Ange BAPTISTE, à l'arrivée de Stéphane SIA et à une mauvaise évaluation des cotisations sociales mensuelles et trimestrielles des titulaires pour la fin de l'année, il manque 2 971,43 euros aux articles 6411 et 6450.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que :

La somme de 3 319,46 euros soit prise sur le chapitre 615231 - Voiries pour équilibrer les comptes 6411 – 6450 et 65311.

Le Conseil, à l'unanimité adopte la DM N° 4.

4- PERCEPTION DE SUBVENTIONS EN 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu du Département de la Charente-Maritime les subventions suivantes :

- 12 752,00 euros au titre des travaux de façades de l'école,
- 2 493,00 euros au titre du vernissage des planchers des salles de classe,
- 5 173,00 euros au titre des travaux aux logements communaux.

D'autre part, nous avons perçu, au titre des droits de mutations à titre onéreux la somme de 72 452,00 euros. Pour rappel, avait été inscrite au budget une prévision de 40 000,00 euros.

5- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Haimps doit verser une participation aux frais de fonctionnement du SIVOS HAIMPS-SONNAC pour le 1^{er} trimestre 2024, afin que ce dernier dispose de trésorerie pour régler les dépenses de fonctionnement en début d'année, notamment les salaires des personnels.

Pour ce faire, dans l'attente du vote des budgets principaux respectifs de la Commune de Haimps et du SIVOS HAIMPS-SONNAC, il propose de régler au SIVOS sur présentation d'un titre de recettes, une participation d'un montant de 14 665,00 € équivalent au montant de la participation du 1^{er} trimestre 2023.

Il précise que le montant définitif des participations des communes pour l'année 2024 sera voté par le comité syndical du SIVOS HAIMPS-SONNAC lors de l'adoption de son budget principal. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité adopte cette proposition et l'autorise à régler cette 1^{ère} participation.

6- ÉVOLUTION DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Toutes les factures de l'année 2023 ayant été réglées, il est temps de faire un bilan de l'évolution des dépenses d'électricité.

Nous avons réglé 4 849,39 euros au titre de l'éclairage public et 10 843,64 euros au titre des bâtiments soit un global de 15 693,03 euros.

Entre 2022 et 2023 nous avons enregistré une diminution de 5,67 % (-13,45 % sur l'éclairage public et -1,72 % sur les bâtiments).

On peut donc considérer que nous avons su maîtriser nos dépenses d'électricité au cours de l'année 2023.

7- PRÉSENTATION ÉTUDE DE LA SEMDAS – RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame Claire DAGANAUD, directrice du développement de la SEMDAS, est venue, le 6 décembre 2023, présenter le rendu sur le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Assistaient à cette réunion Odile FOUCHET, Jennifer GABEAUD, Géraldine MARCHAL, Aurélie GOGUET et Monsieur le Maire.

Une présentation du document édité par la SEMDAS suite aux observations formulées est faite à l'ensemble du Conseil.

8- DECI – DOSSIER DETR

Après que Madame Jennifer GABEAUD ait fait un point sur l'état d'avancement du projet, Monsieur le Maire rappelle la possibilité de solliciter des subventions relatives aux dépenses d'investissement auprès de l'Etat et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'engagement de ces travaux,
- De solliciter les subventions d'investissement auprès de l'Etat et du Département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces justificatives relatives à cette décision.

9- ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'EnR

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du dernier Conseil il avait été proposé qu'afin de travailler sur ce dossier en début d'année 2024, un groupe de travail serait mis en place. Jennifer GABEAUD, Thierry GOUJEAUD et Odile FOUCHET feront partie de ce groupe.

10- GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'ÉOLIEN EN VALS DE SAINTONGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du dernier conseil communautaire le guide des bonnes pratiques de l'éolien en vals de Saintonge a été soumis au vote de l'assemblée.

De nombreuses prises de parole ont été demandées pour signifier des approximations et des solutions qui ne tiennent pas compte du vote des conseils municipaux.

Par exemple, la commune de Fontaine Chalendray qui a voté deux fois contre les éoliennes en Vals de Saintonge se retrouve dans les zones d'implantations potentielles.

Autre exemple, le parc éolien de Haimps-Massac est dans la liste des éoliennes autorisées mais pas encore installées alors qu'il est en exploitation depuis mars 2023.

En conséquence, et compte-tenu de ces approximations, Monsieur le Maire indique qu'il a voté contre ce guide.

Résultat du vote : 105 votants sur 109 présents – Pour 81 – Contre 17 – Abstentions 7.

11- PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile FOUCHET pour parler de la plantation des arbres fruitiers offerts à la commune par la Ferme éolienne du Briou.

Ce sont donc 37 arbres qui ont été plantés le samedi 9 décembre de 9h00 à 12h00, sous une pluie battante, par une quinzaine de bénévoles

12- BILAN NOËL DES ENFANTS

Les conseillères membres de la commission Animation font le bilan du Noël des enfants qui s'est déroulé le dimanche 10 décembre.

35 enfants (accompagnés de leurs parents) ont participé à cette manifestation, 13 ados (11 ans et plus), 10 enfants de 7 à 10 ans et 12 entre 0 et 5 ans.

Pendant que les plus grands ont pu assister à une séance de cinéma à Matha, les plus jeunes se sont répartis entre les différents ateliers mis en place : maquillage, fabrication de magnets, lettre au Père Noël, conte.

L'après-midi s'est terminée par une distribution de chocolats par le Père-Noël avant qu'un gouter ne leur soit servi.

13- CÉRÉMONIE DES VŒUX

La commission Animation se réunira le 19 décembre à 20h30 pour finaliser la préparation de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h00. Tout le monde est d'accord pour que nous adoptions le même principe que l'année dernière avec la projection d'un power point et l'intervention d'un maximum de membres du Conseil. Il est donc proposé au Conseillers d'intervenir durant cette soirée sur le sujet de leur choix.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et avec l'unanimité du Conseil, la médaille de la commune sera remise à Madame Hélène GIRAUD-BIJOU.

14- PRÉSENTATION DES ÉCHOS DU PAYS N° 181

Madame Odile FOUCHET présente au Conseil le prochain numéro des Echos du pays qui devrait être distribué dans les boîtes aux lettres la première semaine de janvier 2024.

15- QUESTIONS DIVERSES

– EXPOSITION MOI JEUNE CITOYEN

Cette exposition s'inscrit dans la démarche de la politique éducative de Vals de Saintonge Communauté. C'est un outil de débat autour des droits et devoirs des jeunes, elle se déroule sur le temps scolaire, pendant deux heures, avec un animateur formé à la démarche.

Cette année elle s'est déroulée à Haimps, les CM2 de Beauvais-sur-Matha sont venus le lundi 4 décembre, les CM2 de Matha le 5 décembre et les CM2 de Haimps le 7 décembre.

– COMMISSION TERRITORIALE EAU17

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission territoriale qui s'est tenue le 30 novembre à Saint-Savinien. Au cours de cette réunion a été abordé un sujet de plus en plus d'actualité, le chlorothanil, qui a déjà des conséquences sur la production d'eau potable en Charente-Maritime.

– FORMATION

Madame Jennifer GABEAUD évoque la formation à laquelle elle a participé, le 13 décembre, sur la gestion du cimetière.

– POT DE FIN D'ANNÉE AVEC LE PERSONNEL

Il est fixé le jeudi 22 décembre, les employés communaux se verront remettre un panier garni pour les fêtes de Noël. Sont également invitées les bénévoles de la bibliothèque.

– LECTURE D'UN COURRIER DE M. JEAN EGRETEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean EGRETEAU déposé dans la boîte aux lettres de la mairie le 12 décembre.

– PROJET SCOLAIRE AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ

Madame Odile FOUCHET fait le point sur le projet scolaire entre l'école, la Motte des Fées .

Le Secrétaire de séance,

Fait à HAIMPS
Le Maire,

